

# Géopolitique des paradis fiscaux (bis)

Jean-François Fiorina s'entretient avec Vincent Piolet



Vincent Piolet et Jean-François Fiorina : les spécialistes considèrent que l'évasion fiscale dans le monde se situe entre 5.000 et 10.000 milliards de dollars, ce qui représente entre 6 et 12% du PIB mondial.

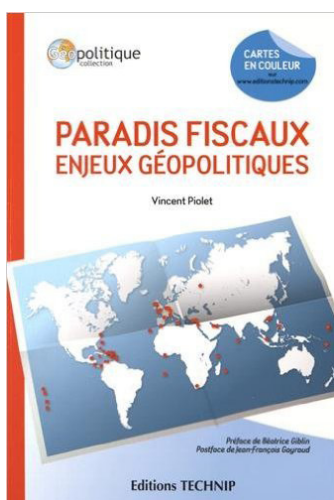
Docteur en géopolitique, expert en ingénierie financière d'une entreprise internationale, Vincent Piolet a reçu en mars le Prix EDF-Conflits 2016 du 8<sup>ème</sup> Festival de géopolitique de Grenoble. Son livre *Paradis fiscaux, Enjeux géopolitiques* (Technip, 2015) avait déjà fait l'objet de la note CLES n°174 (17/12/15), sous-titrée *Financiarisation de l'économie, retour de la loi du plus fort*. La récente affaire des *Panama Papers* a remis cette question sur le devant de la scène. De fait, avec la croissance exponentielle des techniques numériques, on assiste à une explosion de la finance offshore. Celle-ci est totalement intégrée au système financier, avec des flux dont le volume donne le vertige ! Aussi enquêter dans ce domaine est-il extrêmement compliqué...

*Que vous inspire l'affaire des Panama Papers, révélée en avril par les journaux de différents pays, dévoilant les comptes secrets au Panama d'un certain nombre de structures et de personnalités ?*

Ce n'est pas la première fois que des consortiums de journalistes révèlent des affaires de fraude fiscale, mais ce qui est troublant dans cette affaire de *Panama Papers*, c'est qu'on y trouve très peu d'Américains et, en revanche, des cibles politiques bien identifiées, comme le cercle proche de Vladimir Poutine ou celui du Premier ministre chinois. Il ne s'agit pas de verser dans une quelconque théorie du complot puisque l'on y rencontre aussi des personnalités proches des Américains, comme le président ukrainien ou des membres de la famille royale saoudienne. Bien sûr, les spécialistes savent que les Américains n'ont pas besoin d'aller à Panama, puisque pour des opérations de ce type, ils vont plutôt dans leur Etat du Delaware, bien connu pour ces pratiques, où ils ont la possibilité de créer des trusts dans le plus total anonymat. A vrai dire, je serais très preneur de révélations portant sur des *Delaware Papers*...

*Pourquoi vous êtes-vous intéressé aux paradis fiscaux ? Comment les définiriez-vous ?*

Ce qui m'a poussé à faire ma thèse sur ce sujet, ce sont les documentaires et les enquêtes menées par le journaliste d'investigation Denis Robert dans les années 2000 sur d'innombrables affaires politico-financières, dont la fameuse affaire *Clearstream*. Peu de chercheurs s'aventurent sur ces terres troubles des paradis fiscaux, encore moins en ce qui concerne la sphère spécifique de la géopolitique. Pourquoi laisse-t-on prospérer ces paradis fiscaux ? Que se passe-t-il réellement dans ces îles ? Derrière l'image idéalisée des plages de sable fin bordées de cocotiers, il y a surtout des buildings discrets où se déroulent des jeux troubles... Je précise d'ailleurs que je n'aime pas beaucoup ce terme



de "paradis", qui me semble valorisant et donc peu adapté au concept étudié. Le terme de "territoire de complaisance" me paraît mieux convenir, d'autant qu'il s'étend bien au-delà de la seule sphère fiscale. En effet, ces territoires ont recours à toutes sortes d'outils et proposent des facilités en termes de justice (accords de coopération), de droit (entreprises offshore ou trusts), d'organisation de systèmes bancaires et financiers avantageux, quand ce n'est pas en termes politiques ou géopolitiques, permettant d'établir des relations discrètes avec d'autres Etats. Un exemple parmi tant d'autres : les pavillons de complaisance ne sont-ils pas l'un des "produits" avantageux proposés ouvertement par ces territoires ?



S'intéresser de plus près à cet univers qui n'aime guère la lumière me paraît être une tâche salutaire à différents égards. Tout d'abord, il s'agit d'éclairer la société civile. C'est un sujet éminemment politique qui doit appeler une prise de conscience de la part de nos concitoyens. Une tâche d'autant plus difficile que le sujet est abscons, qu'il n'est pas porteur d'images fortes, d'où une première aporie liée au fait qu'il est difficile de mobiliser l'opinion sur ce thème. Le travail de recherche s'avère donc d'emblée compliqué, même si des structures comme le *Tax Justice Network* ([www.taxjustice.net](http://www.taxjustice.net)), qui rassemble plusieurs ONG, s'efforce d'informer le grand public sur la question. Ils publient chaque année le *Financial Secrecy Index* ([www.financialsecrecyindex.com](http://www.financialsecrecyindex.com)), plus fiable à mon sens que le *ranking* réalisé par *Transparency International*, en ce sens que le *Financial Secrecy Index* pondère l'activité économique d'un Etat pour pouvoir le classer. En effet, il faut aussi s'intéresser aux clients des paradis fiscaux, qui sont essentiellement des grandes puissances. Pour ce qui est de la définition d'un paradis fiscal, je ne retiendrai pas la définition de l'OCDE, qui a beaucoup évolué au fil du temps en fonction des critiques. Je retiendrai plutôt 5 critères : la possibilité d'ouvrir des sociétés offshore avec un anonymat certain (trusts avec secret bancaire et secret fiduciaire) ; une absence de coopération au niveau judiciaire ; des impôts faibles voire nuls ; une législation bancaire et financière laxiste permettant aux banques et aux assurances de créer des instruments financiers à fort rendement (pour rappel, l'explosion des subprimes aux Îles Caïmans) ; enfin la stabilité politique et géopolitique. Ces cinq critères n'ont pas besoin d'être réunis. Un ou deux suffisent parfois pour que le pays s'impose de fait comme un paradis fiscal.

***Les paradis fiscaux ne sont-ils pas un mal nécessaire comme le disent certains observateurs ? Peut-on réellement envisager leur éradication ? Et est-ce difficile pour un chercheur comme vous de travailler sur ce sujet ?***

Un argument fréquemment avancé consiste à dire que l'on a besoin de transactions financières opaques pour que l'économie fonctionne. Un de mes professeurs me disait ainsi très crûment : "Si tu veux comprendre la finance, comprends la finance off-shore et ainsi tu comprendras bien des choses, notamment d'ordre politique..." A mon sens, les paradis fiscaux ne sont aucunement un mal nécessaire. Tout dépend de qui se cache derrière ces transactions, quelle est leur raison d'être... Quand on voit se profiler l'ombre du crime organisé, il n'y a aucun doute sur la nécessité de mettre fin à ces pratiques. En revanche, que penser d'un opposant politique dans un pays peu respectueux des droits, opposant qui risque de se faire spolier et a donc besoin d'assurer ses arrières, par simple prudence, sans être aucunement mal intentionné ? Certes, l'argent qui part ainsi dans un paradis fiscal ne sera pas investi dans l'économie de son pays. Mais difficile de jeter l'anathème dans ce cas précis ! C'est là toute la difficulté qu'il y a à faire surgir la vérité, tant le crime aime se cacher dans ces paysages équivoques. Cependant, de par leur seule existence, les territoires de complaisance que nous évoquons créent d'énormes et périlleuses distorsions économiques.

Pour ce qui est de leur éradication, un constat préalable très simple : il faut une authentique volonté politique. Or celle-ci existe-t-elle dans les faits ? Les politiques jouent ici un jeu trouble. Pour se dédouaner, ils ont tendance à dénoncer prioritairement les paradis fiscaux... chez leurs voisins et hors de leur sphère d'influence ! Ainsi, Barack Obama stigmatise les Îles Caïmans qui sont un territoire d'outre-mer britannique en prenant soin d'occulter le rôle de l'Etat du Delaware, qui abrite sur le sol même des Etats-Unis des kyrielles de trusts totalement anonymes... De nombreuses sociétés cotées à Wall Street sont enregistrées au Delaware, ce qui leur permet de réaliser des transactions financières occultes. Le cas du Delaware n'est pas unique. On pourrait citer dans la même catégorie le Nevada ou le Royaume-Uni. La City utilise les ressources

**Pour éradiquer les paradis fiscaux, il faut une authentique volonté politique. Or [...] les politiques jouent ici un jeu trouble. Pour se dédouaner, ils ont tendance à dénoncer prioritairement les paradis fiscaux... chez leurs voisins et hors de leur sphère d'influence !**

L'égalité devant l'impôt est un sujet politique extrêmement sensible. On l'a vu à travers l'histoire, que ce soit avec la *Boston Tea Party* qui déclencha en 1773 le processus qui allait conduire à l'indépendance américaine, ou encore les contestations d'ordre fiscal qui annoncèrent la Révolution française.

offertes fiscalement par les territoires d'outre-mer britanniques, parfois d'ailleurs tout près de ses côtes, comme dans les îles de Jersey ou Guernesey. Nombre de pays ont recours aux paradis fiscaux. Les Chinois sont très présents à Singapour, mais aussi à Hong Kong et aux Etats-Unis. Les Indiens se servent beaucoup de l'île Maurice ou encore des Seychelles pour certaines transactions. Lors de la dernière conférence portant sur les transferts d'argent illicites en Afrique, j'ai appris que le premier pays pour l'investissement, ce n'est pas l'Afrique du sud comme on pourrait s'y attendre, mais Maurice. Si Maurice recueille le plus de fonds, ce n'est pas pour se couvrir d'industries, mais parce que c'est un point de passage obligé pour blanchir un certain nombre de flux.

Dans tous les cas, bien au-delà des sociétés, on trouve dans ces endroits discrets de véritables entreprises criminelles, des marchés hautement sensibles avec des commissions et rétro-commissions peu ou pas avouables, sans oublier des sociétés d'Etat qui créent là des structures *ad hoc*, en particulier pour des gros contrats sensibles, comme dans le domaine de l'armement. Le premier rapport moderne sur les paradis fiscaux émane de Richard Gordon (*Tax havens and their use by United States taxpayers, IRS - Internal Revenue Service, 1981*) qui disait en substance qu'un pays est considéré comme un paradis fiscal s'il a l'air d'en être un et s'il est considéré comme tel par ceux qui l'utilisent... C'est dire si l'appréciation est vague ! Ce qui est sûr, c'est que depuis 1980 et plus encore ensuite avec l'automatisation des procédures informatiques, on a assisté à une véritable explosion de la finance offshore. Cette dernière est désormais totalement intégrée au système financier, avec des flux dont le volume donne le vertige ! Aussi, enquêter dans ces domaines est difficile à plus d'un titre. D'une part, parce que les configurations techniques sont de plus en plus complexes. D'autre part, parce que les sociétés et les banques sont naturellement réticentes. Elles peuvent prétendre suivre la loi sans forcément en respecter l'esprit, se livrant en réalité à de véritables abus de droit. D'où des interprétations tendancieuses et malveillantes de la loi, qui sont légales tout en étant immorales. Les problèmes fiscaux d'Amazon, Google et consorts sont liés à ces appréciations juridiques à géométrie variable. Cet état de fait est encore compliqué par la négociation avec les services fiscaux en fonction des montants en jeu et des modes opératoires en vigueur dans les différents pays, le Luxembourg en constituant un exemple-type. Or n'oublions pas que l'égalité devant l'impôt est un sujet politique extrêmement sensible. On l'a vu à travers l'histoire, que ce soit avec la *Boston Tea Party* qui déclencha en 1773 le processus qui allait conduire à l'indépendance américaine, ou encore les contestations d'ordre fiscal qui annoncèrent la Révolution française. Donc, face à des configurations où la loi est respectée certes à la lettre mais non dans l'esprit, il ne reste que la prise de conscience citoyenne débouchant sur des actions concrètes qui puissent faire évoluer les choses. Comme par exemple de boycotter les entreprises qui se rendent coupables de telles combines, d'engager des actions médiatiques ou des happenings.

*Dans les faits, les Etats ont-ils réellement envie de tout réguler ?*



Bonne question ! Personne ne veut tuer la poule aux œufs d'or. On pointe du doigt les agissements du voisin, mais on se garde bien de faire le ménage chez soi. Déjà dans le seul cadre européen, prenez l'exemple de l'échange automatique d'informations. L'Autriche, la Suisse, le Luxembourg ont dit oui, mais quid d'autres Etats concurrents comme Gibraltar, Monaco, Andorre, San Marin, Lichtenstein... ? Si vous êtes le seul à vous mettre en conformité avec la législation, vous perdez de facto votre avantage compétitif en matière bancaire. Or, pour de petits Etats qui n'ont que cela pour vivre, la question se révèle être cruciale. Il faut donc, à mon sens, poser le problème à plat, tout en sachant que les échanges automatiques d'informations ne sont pas la seule clé de résolution du problème. Car que va-t-on échanger comme informations ? Si ce sont des données de trusts dont on ne connaît pas les bénéficiaires, on échange du vent... Cependant, les Etats ayant de plus en plus de difficultés avec la gestion de leurs dépenses publiques, ils sont naturellement poussés à trouver de nouvelles ressources fiscales. Pour les inciter à creuser davantage la question des paradis fiscaux plutôt que d'augmenter benoîtement la TVA, il faut une prise de conscience des citoyens accompagnée d'actions médiatiques pour placer la question sur le devant de la scène, comme je l'évoquais plus haut. Sans chercher des exemples à l'autre bout du monde, et pour balayer devant notre porte, nous pourrions faire pression sur Monaco par exemple pour obtenir une plus grande

transparence, sans risquer une crise géopolitique majeure... De même pour Andorre, où l'on a vu se réaliser des opérations de blanchiment de fonds à grande échelle de la part des mafias chinoise et russe.

### *Quid de la financiarisation de l'économie mondiale et des paradis fiscaux 2.0 ?*

Il faut savoir se garder d'une vision trop occidentalocentrée. Dans certaines zones géographiques du monde, Asie du sud-est, Afrique, Amérique latine... ce que nous appelons fraude ou corruption fait d'une certaine façon partie des us et coutumes locaux.

Je vous renverrais volontiers à la postface de mon livre, rédigée par le commissaire Jean-François Gayraud, qui d'ailleurs est intervenu par le passé au Festival de géopolitique de Grenoble. Il faut lire son dernier livre, *L'Art de la guerre financière* (Editions Odile Jacob, avril 2016), qui évoque les conséquences stratégiques et politiques des fantastiques développements du trading de haute fréquence, où les transactions se font automatiquement en quelques millisecondes. Ajoutons à cela les *self settled trusts*, qui font que les trusts qui risquent d'être inquiétés sont capables de se démonter tout seuls, de migrer eux-mêmes dans d'autres espaces, le tout en quelques secondes. Que peut faire une commission internationale rogatoire qui va nécessiter un délai de trois à six mois pour se mettre en branle ?... Nous ne naviguons pas dans les mêmes concepts d'espace-temps. Il faut donc mettre en place d'urgence des garde-fous d'un nouveau genre. Pourquoi ne pas suivre l'idée développée par Gabriel Zucman dans son ouvrage *La richesse cachée des nations : enquête sur les paradis fiscaux* (Seuil, 2013), consistant à taxer les paradis fiscaux qui engrangent des bénéfices indus au détriment d'autres Etats qui, eux, produisent réellement et souffrent d'un manque à gagner.

### *De quelle manière opérez-vous professionnellement ? Comment réagissent les entreprises face à ces questions ?*

Etant professionnellement en charge de l'anti-fraude dans un grand groupe international, j'ai vu que le *bitcoin* était pour l'instant trop risqué pour une entreprise. De fait, les banques pour le moment ne suivent pas. Plus généralement, hier encore, les entreprises françaises n'étaient pas vraiment conscientes des risques inhérents à ces activités.

La loi américaine FCPA (*Foreign Corrupt Practices Act*) qui prétend lutter contre la corruption, a changé la donne. Certaines sociétés françaises, et non des moindres, ayant écopé de lourdes amendes, le problème a depuis été pris au sérieux. D'où le recours à des professionnels ayant mon profil pour mesurer les risques dans ces eaux délicates. Mais ne nous leurrons pas. Nous ne sommes que des exécutants. Nous nous mettons en veille, nous signalons des dangers possibles, mais nous n'avons pas de droit de regard sur la prise de décision ou sur la chaîne d'exécution.

En fait, il faut bien comprendre que pour une entreprise, il est difficile de savoir quelle est la frontière entre le paiement d'une commission légitime et la corruption. Un professionnel du pétrole me disait un jour que s'il devait travailler sur un

mode totalement transparent, il ne traiterai qu'avec la Norvège... La réalité du terrain, chacun le sait, est éminemment complexe. Il faut savoir se garder d'une vision trop occidentalocentrée. Dans certaines zones géographiques du monde, Asie du sud-est, Afrique, Amérique latine... ce que nous appelons fraude ou corruption fait d'une certaine façon partie des us et coutumes locaux. Il existe donc des zones très floues, où il est délicat de manœuvrer entre le droit sous son appréhension occidentale, les pratiques locales et les exigences vitales de conquête de marchés des entreprises.

### *Un petit message d'espoir avant de clore le débat ?*

La corruption évolue en prenant d'autres formes que d'apporter des valises de billets au fils du général en charge de tel ou tel projet dans une république tropicale... Des alternatives existent à la corruption pure et simple. Le plus souvent, cette façon d'arranger les affaires va se parer des atours de la culture, de l'éducation ou du développement durable. Si vous construisez une école ou un hôpital sous une forme apparemment philanthropique, et que, *in fine*, non seulement tous les protagonistes de l'opération sont contents mais qu'en outre, les bénéficiaires profitent à la population locale – qui en retour en sera gré au politique... – dès lors, le retour sur investissement pour tous est clair, la manœuvre difficilement critiquable et la forme peu attaquant. Donc, pour répondre à votre question, oui il existe des moyens légaux permettant de contourner en bonne intelligence l'épineuse question de la corruption. ■



## Vincent Piolet

Docteur en géopolitique de l'université Paris VIII (Institut français de géopolitique) et diplômé en ingénierie financière, Vincent Piolet travaille dans une entreprise internationale. Il enseigne parallèlement la géopolitique et la géostratégie à Sciences-Po Lille. Spécialisé sur la question des paradis fiscaux et la criminalité financière, il intervient fréquemment en tant qu'expert.

On comprend mieux la démarche de Vincent Piolet en lisant de près la préface de son livre *Paradis fiscaux - Enjeux géopolitiques* (Editions Technip, 2015). Elle a été rédigée par Béatrice Giblin, géographe, spécialiste de géopolitique, professeur émérite à l'université Paris VIII, fondatrice de l'Institut français de géopolitique, directrice de la revue *Hérodote*.

Elle qui fut la directrice de thèse de Vincent Piolet, explique : *"En observateur avisé des paradis fiscaux, le citoyen Vincent Piolet ne s'en laisse pas conter (un mauvais jeu de mot pourrait faire écrire "compter"). Il est vrai que le sujet l'intéresse depuis plusieurs années : le paradis fiscal monégasque fut son sujet de thèse*

*[...] et il s'est rendu rapidement compte que l'opacité était de règle et que l'opiniâtreté, la ruse et l'astuce étaient indispensables pour contourner le silence courtois de ses interlocuteurs. Il a aussi compris que l'existence des paradis fiscaux ne serait que très difficilement menacée par une législation internationale car ils sont de plus en plus utiles au développement financier de la mondialisation."*



*"Malgré ces constats décourageants, Vincent Piolet poursuit sa recherche pour expliquer aux citoyens que nous sommes les mécanismes et les raisons de leur prospérité, avec une approche ni économique ni juridique, mais géopolitique. [...] Mais si chaque puissance a ses paradis fiscaux, certains*

*sont assurément plus habiles que d'autres à imposer la transparence fiscale à leurs concurrents tout en préservant la leur. C'est le cas des Etats-Unis qui tirent grand profit de la levée du secret bancaire suisse des citoyens américains car ils peuvent les taxer, mais qui se gardent bien d'assurer la réciprocité envers les citoyens d'autres pays abrités dans les paradis fiscaux américains dont l'Etat du Delaware"...*

Deux choses sont à noter concernant l'ouvrage de Vincent Piolet *Paradis fiscaux - Enjeux géopolitiques* : 1/ Sa postface a été rédigée par Jean-François Gayraud, docteur en droit, diplômé de l'IEP Paris et de l'Institut de criminologie de Paris, essayiste et commissaire divisionnaire de la police nationale, qui a publié de nombreux ouvrages sur la délinquance financière, notamment *L'art de la guerre financière* (Editions Odile Jacob, avril 2016) ; 2/ Il a reçu le Prix EDF-Conflits 2016 du premier ouvrage de géopolitique, remis dans le cadre du Festival de Géopolitique de Grenoble, le 18 mars 2016. Il s'agit là d'un prix qui récompense un nouvel auteur pour un ouvrage capable de guider l'action des décideurs grâce à la géopolitique.

## Raison d'être des "Entretiens du Directeur"

En rencontrant tous les mois des personnalités de haut niveau qui pratiquent la géopolitique, Jean-François Fiorina aime à rappeler que l'intérêt de l'ESC Grenoble pour cette discipline répond à des objectifs bien précis :

*"Notre volonté est d'inciter nos partenaires et nos étudiants à faire preuve d'un nouvel état d'esprit. Il s'agit de leur proposer non seulement une grille de lecture du réel adaptée aux enjeux du monde*

*contemporain, mais aussi de nouveaux outils d'aide à la décision. Pour les entreprises, il s'agit d'être capables de réagir le mieux et le plus rapidement possible. Pour nos étudiants, il s'agit moins d'évoluer sur le court terme que de se préparer à une course de fond.*

*D'où une formation qui vise davantage à former les esprits qu'à apprendre de simples techniques, qui, de toute façon, évolueront. Pour les uns comme pour les autres, il est cependant impératif*

*de bien comprendre l'intérêt de la géopolitique, non pas comme référent universitaire abstrait, mais comme méthode permettant d'approcher et cerner le monde dans sa complexité, afin d'être au plus près des enjeux réels. La géopolitique doit servir à gagner des marchés, ou du moins à ne pas en perdre. Autrement dit, elle constitue une clé précieuse pour évoluer dans le monde d'aujourd'hui, et surtout de demain". (Communication & Influence n°19, mai 2010). ■*

Retrouvez d'autres analyses géopolitiques sur [www.diploweb.com](http://www.diploweb.com) et sur [www.grenoble-em.com/geopolitique](http://www.grenoble-em.com/geopolitique).